

Service des Etablissements et des Elèves

Bureau de la Vie scolaire

1^{er} et 2nd degrés

Affaire suivie par :

Christine MARCHAL

Gestionnaire

Tél : 03.83.93.56.21

Mél : christine.marchal3@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice

Rond-Point Marguerite de Lorraine

CS 30013

54035 NANCY CEDEX

Nancy, le 04/09/2026

Le recteur de la région académique Grand-Est

Recteur de l'Académie de Nancy-Metz

Chancelier des Universités

à

Mesdames les inspectrices

et Messieurs et inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Concours « Le Parlement des Enfants », 30^{ème} édition – année 2026-2027

Références : Règlement du concours

J'ai l'honneur de vous informer que la 30^{ème} édition du Parlement des enfants est lancée.

Le Parlement des enfants est un concours organisé par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Education nationale, ouverte aux élèves de CM2 et aux élèves de 6^{ème}.

Il leur permet de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leurs enseignants à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société.

Il est prévu la participation d'une classe de CM2 par circonscription électorale soit 6 classes pour la Meurthe-et-Moselle.

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Peuvent également se porter candidates les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, dès lors que les élèves participants sont de niveau CM2.

S'il n'est pas interdit d'engager tout un niveau de classe dans la réflexion, en revanche, dans le cadre du concours, chaque candidature ne représente qu'une seule classe de l'établissement.

Le thème de la 30^{ème} édition du Parlement des Enfants est le suivant :

« Favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous »

.../...

L'enseignant qui souhaite participer au concours est invité à envoyer sa candidature sous couvert de l'IEJ de la circonscription, par mail à la DSDEN, à l'adresse suivante : christine.marchal3@ac-nancy-metz.fr, **pour le mardi 6 octobre 2026 dernier délai.**

Il explique en une trentaine de lignes maximum les raisons pour lesquelles il souhaite participer au concours, en précisant :

- son adresse électronique :
- les coordonnées complètes de l'établissement :
- le nom du député et le numéro de la circonscription électorale concernés.

Les informations relatives au "Parlement des Enfants" 2026-2027 sont accessibles sur le site <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants> ainsi que sur le site du concours : <https://www.parlementdesenfants.fr>.

Vous trouverez ci-joint le règlement du concours.

Enfin, dans le cas où plusieurs classes se seraient portées candidates dans une circonscription électorale, il m'appartiendrait d'en désigner une.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre attention sur ce dossier.

Pour le recteur
Pour le directeur académique des services départementaux
de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle
par délégation
Le secrétaire général


Antoine KAZAN